

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

présents : 21
votant : 27
en exercice : 27

L'an deux mille neuf
le mardi 31 mars à 19H00
Le Conseil Municipal de SIGEAN
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger COMBES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 25 mars 2009.

Présents : Roger COMBES, Maire ; Roger MIAILHE ; Agnès BARADON ; Gérard PI ; Nadine SANJUAN ; Jean-Pierre CIRES ; Gilles DANJARD ; Bernadette BRUIN ; Nadine TOLEDO ; Claude GINIES ; Fabrice MARTINEZ ; Jérôme JURADO ; Brigitte CARBOU ; Conception BAUDOIN ; Béatrice ARMANGUE ; Jacques MOURRUT ; Michel JAMMES ; Brigitte CAVERIVIERE ; Zina VIARD ; Serge LALLEMAND ; Marcel CAMICCI.

Représentés : Liliane KHLOUDEEFF par Nadine SANJUAN ; Ida FERRERES par Jérôme JURADO ; Constantino MUNOZ par Roger MIAILHE ; Corine ROBERT par Roger COMBES, Christophe CATHALA par Claude GINIES ; Didier MILHAU par Zina VIARD.

Madame Agnès BARADON a été nommée secrétaire.

Approbation du compte-rendu du 19 février 2009.

J. MOURRUT, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, Z. VIARD et M. JAMMES s'abstiennent.

I FISCALITE : Taux communaux 2009.

R. COMBES commente le document relatif à la fiscalité transmis par les services fiscaux.

A taux constants, les bases prévisionnelles font apparaître un produit fiscal attendu de 2 380 997 € pour les quatre taxes (+7,22 % par rapport à 2008).

Le montant des allocations compensatrices de l'Etat s'élève à 171 405 €. Les bases sont revalorisées par l'Etat (+ 1,5 % pour le non bâti et 2,5 % pour le bâti).

J. MOURRUT remarque que l'augmentation du produit correspond aussi à de nouvelles bases taxables.

Le conseil décide ensuite à l'unanimité de conserver les taux comme suit :

- Taxe d'habitation 14,65 %
- Taxe foncière (bâti) 23,58 %
- Taxe foncière (non bâti) 81,87 %
- Taxe professionnelle 14,48 %

II FINANCES PUBLIQUES : Comptes de gestion 2008 / Receveur Municipal.

R. MIAILHE présente les comptes de gestion de l'exercice 2008, tenus par le receveur municipal au titre de comptable de la commune.

L'assemblée approuve ensuite ces comptes de gestion pour 2008.

R. : Monsieur Le Maire passe la présidence à Roger MIAILHE, maire-adjoint, avant le débat sur les comptes administratifs.

III FINANCES PUBLIQUES : Compte administratifs 2008.

▪ C.A. Budget Général M.14 :

R. MIAILHE présente les grandes lignes de ce compte administratif et fait remarquer la nécessité de l'excédent de la section de fonctionnement pour assurer notamment le remboursement du capital d'emprunt.

En 2008, il constate un total de recettes de fonctionnement de 5 465 499 € pour 5 243 036 € prévus.

En investissement, 2 041 860 € de dépenses ont été réalisées, dont un remboursement de capital d'emprunt de 513 864 €. Les recettes s'élèvent à 1 463 381 € dont un virement de la section de fonctionnement de 1 090 000 €.

J. MOURRUT dit que les résultats présentés sont raisonnables. Il estime que l'impact de la taxe professionnelle sera différent en 2009 et que les charges de personnel sont importantes. Il demande la création d'une commission d'enquête pour examiner le fonctionnement du personnel de la piscine municipale.

Il fait part de son interprétation sur l'excédent 2008 ainsi que sur les dépenses affectées aux écoles. Il déplore l'absence de commission. Il indique ne pas voter les comptes présentés.

Il sollicite le détail des recettes liées à la culture et aux loisirs. Il estime que certains spectacles d'été qui se sont déroulés au jardin public sont coûteux et polluants. Il constate une chute des recettes de la taxe de séjour. Il demande des précisions sur l'article 7713, - Libéralités reçues - (340 € encaissés en 2008), et voudrait savoir pourquoi il y a moins de donateurs qu'avant.

R. COMBES répond qu'on ne peut pas contraindre les administrés à donner spontanément de l'argent.

R. MIAILHE fait remarquer que pour 2009, 50 % des français ne devraient pas partir en vacances selon certaines prévisions.

Le conseil approuve ensuite le compte administratif du budget général 2008.

J. MOURRUT, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, Z. VIARD et M. JAMMES, S. LALLEMAND et M. CAMICCI s'abstiennent.

▪ C.A. Budget Eau-Assainissement M.49 :

R. MIAILHE rappelle que la fin des travaux de la station d'épuration est prévue vers le 30 juin. Il indique que les dépenses de fonctionnement seront plus importantes après la mise en service et qu'une augmentation du prix du m³ d'eau est prévisible.

Il relève que les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 187 648 €.

En investissement, il rappelle que l'excédent reporté était de 1 225 835 €.

J. MOURRUT demande des précisions sur la participation de Véolia-Eau.

R. MIAILHE rappelle que cette participation a été obtenue par une baisse de leur part et une augmentation de la surtaxe communale et acceptée lors d'un précédent conseil municipal.

Le conseil approuve ensuite le compte administratif du budget eau-assainissement 2008.

J. MOURRUT, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, Z. VIARD et M. JAMMES, S. LALLEMAND et M. CAMICCI s'abstiennent.

▪ C.A. Budget Crèche M.14 :

Ce compte de fonctionnement est essentiellement constitué en dépenses des frais de personnel qui s'élèvent à 221 822 € pour 222 040 € prévus.

Les recettes sont la participation des familles (35 536 €), l'aide de la C.A.F. (81 461 €) et la subvention du budget général (135 058 €).

R. MIAILHE fait remarquer que ce service est nouveau mais coûte à la collectivité.

Le conseil approuve ensuite le compte administratif du budget crèche 2008.

J. MOURRUT, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, Z. VIARD et M. JAMMES, S. LALLEMAND et M. CAMICCI s'abstiennent.

▪ C.A. Budget Pompes Funèbres M.4 :

Les quelques recettes et dépenses de ce compte sont approuvées à l'unanimité.

R. MIAILHE fait remarquer qu'il s'agit du dernier compte administratif de ce budget.

IV FINANCES PUBLIQUES : Affectation des résultats / Exercice 2008.

R. MIAILHE présente à l'assemblée les résultats de l'exercice 2008 pour les budgets communaux.

Il propose d'affecter les résultats comme suit :

▪ Budget Général – M.14 :

Excédent de 733 764,25 € à affecter au budget 2009 / M.14.

Le conseil approuve cette affectation.

J. MOURRUT, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, Z. VIARD et M. JAMMES s'abstiennent.

▪ Budget Eau / Assainissement – M.49 :

Excédent de 135 584,26 € à affecter au budget 2009 / M.49.

Le conseil approuve cette affectation.

J. MOURRUT, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, Z. VIARD et M. JAMMES s'abstiennent.

▪ Budget Crèche – M.14 :

Le conseil constate les résultats de ce compte à l'équilibre, donc sans excédent.

J. MOURRUT, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, Z. VIARD et M. JAMMES s'abstiennent.

▪ Budget Pompes Funèbres – M.4 :

Excédent de 1 596,68 €.

Le conseil approuve l'affectation de cet excédent au budget général M.14 – 2009.

J. MOURRUT, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, Z. VIARD et M. JAMMES s'abstiennent.

R. : M. JAMMES ne participe par au point suivant.

V FINANCES PUBLIQUES : Budget primitif 2009 / Budget Général – M.14.

R. MIALHE présente le projet de budget général pour l'exercice 2009. En fonctionnement le montant des dépenses est de 5 348 655 € (+ 3,5 %).

Les charges à caractère général augmentent de 1,6 % (980 100 €) et les dépenses de personnel de 7,7 % (2 300 000 €). L'évolution des carrières des agents publics et des modifications de l'effectif justifient cette hausse.

R. MIALHE précise qu'il convient de rester vigilant sur certaines dépenses.

R. COMBES fait remarquer que la commune doit faire face à des dépenses nouvelles dues aux demandes des administrés et au besoin de suppléer certaines déficiences étatiques.

R. MIALHE indique que le montant du virement à la section de fonctionnement est de 1 064 828 €. Il présente ensuite les dépenses du chapitre 65 qui comprend les indemnités des élus, les contingents et participations diverses, ainsi que les subventions aux associations.

La prévision de charges financières, au chapitre 66, est de 166 000 €.

Au chapitre 67, R. MIALHE rappelle que la somme de 6 000 € affectée à l'article 6718 concerne une rente viagère d'acquisition de terrain.

J. MOURRUT estime que sans le terrain concerné, la base de Port-Mahon n'aurait pas existé.

Une discussion suit sur cette rente.

En recettes de fonctionnement, l'excédent reporté est de 733 755 €. Le produit des services est estimé à 166 200 € et le montant des impôts et taxes diverses est de 2 448 897 €.

Les dotations de l'Etat, d'un montant total de 1 743 207 € sont en faible hausse de 1,37 % malgré une nouvelle répartition de l'enveloppe globale.

Les revenus des immeubles sont revus à la baisse en raison de la suppression des loyers sollicités auprès de certaines associations.

En investissement, la prévision de remboursement du capital d'emprunt est de 500 000 €.

Des prévisions d'acquisitions de véhicules sont intégrées au budget : 80 000 € à l'article 2182, ainsi que des terrains pour le projet de zone de loisirs de l'Etang-Boyé et la voie de désenclavement.

Un crédit de 526 961 € est proposé pour les travaux sur les bâtiments communaux.

Le projet de rénovation du secteur Rue Victor Hugo / Entrée C.E.S. est affecté d'un crédit de 546 000 €.

En recettes, le virement de la section de fonctionnement est de 1 064 828 € et la prévision d'emprunt de 963 000 €, montant maximum qui pourra être revu à la baisse.

S. LALLEMAND fait part de son opposition à ce projet de budget car il estime que « 6 clignotants sont en rouge ».

Il relève que le montant des indemnités électives est en augmentation et que la majoration appliquée au titre de commune touristique ne serait pas due (25 % au lieu de 50 %). Il estime que le receveur municipal « paye n'importe quoi et n'importe comment ».

R. MIAILHE lui précise que la Sous-Préfecture a été saisie à deux reprises par courrier sur les indemnités et que ces requêtes n'ont pas été suivies d'effet par les services de l'Etat.

J. MOURRUT estime que les indemnités votées ont pour conséquence le travail des élus et leur présence prioritaire aux séances du conseil municipal.

R. COMBES remarque que ce dernier fait une fixation sur ces indemnités et remarque que durant trois mandats il a perçu les indemnités sur le syndicat de gestion du collègue.

Il lui demande si ce n'est pas l'indemnité qu'il regrette le plus dans la situation actuelle.

J. MOURRUT revient sur ses fonctions électives depuis 1971 et à partir de 1983.

Une discussion suit sur la disponibilité et la justification des indemnités.

G. DANJARD sollicite des preuves sur les propos tenus.

R. MIAILHE rappelle que depuis 2001 le régime des indemnités a été modifié et qu'il s'agit d'un droit conféré par les textes qui sont appliqués et qu'elles concernent les nombreuses personnes qui consacrent du temps à leurs fonctions.

J. MOURRUT revient sur l'indemnité qu'il percevait du syndicat de gestion du C.E.S. et avance une justification liée à la fiscalité.

R. MIAILHE fait remarquer que ce sujet est récurrent de la part de l'opposition.

Le conseil approuve ensuite le budget général M.14 de l'exercice 2009.
S. LALLEMAND et M. CAMICCI votent contre.
J. MOURRUT, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU et Z. VIARD s'abstiennent.

VI FINANCES PUBLIQUES : Budget primitif 2009 / Budget Eau-Assainissement – M.49.

Ce budget est présenté par R. MIAILHE.

Il a été établi principalement avec les paramètres de fonctionnement de la station d'épuration actuelle.

La section de fonctionnement s'équilibre à 222 484 €. En recettes, les prévisions de l'article 704 – Travaux, sont à la baisse en raison de la crise économique.

En investissement, un crédit total de 810 043 € est prévu pour la sécurisation du réseau d'eau potable.

Une ligne de crédit de 6 000 € est ouverte pour démarrer les études d'une extension du réservoir d'eau potable.

Pour 2009, il n'y a pas de prévision de nouvel emprunt sur ce budget.

J. MOURRUT s'étonne du coût estimé pour le fonctionnement de la future station d'épuration.

R. MIAILHE fait remarquer que les performances attendues de la future station d'épuration ne sont pas comparables avec celles des installations existantes.

Il précise qu'ils seront vigilants sur le fonctionnement de la future station et que les prévisions sont proposées avec les données actuelles.

Le conseil approuve ensuite le budget eau-assainissement de l'exercice 2009.

J. MOURRUT, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, Z. VIARD et M. JAMMES, S. LALLEMAND et M. CAMICCI s'abstiennent.

VII FINANCES PUBLIQUES : Budget primitif 2009 / Budget Crèche – M.14.

Ce projet de budget de fonctionnement s'équilibre à 275 391 €.

Les recettes sont constituées essentiellement des participations des familles, de la C.A.F. et de la subvention du budget général (155 691 €).

J. MOURRUT estime qu'il faudrait tenir compte d'un emprunt à rembourser.

R. MIAILHE estime qu'il y a une réflexion à poursuivre sur le fonctionnement de ce service.

Le conseil approuve ensuite le budget 2009 de la crèche.

J. MOURRUT, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, Z. VIARD et M. JAMMES s'abstiennent.

VIII FINANCES PUBLIQUES : Délégation de pouvoir au Maire pour la réalisation d'emprunt – Budget Général M.14 / 2009.

Le conseil autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à réaliser un emprunt d'un montant maximum tel que prévu au budget M.14 pour l'exercice en cours, soit 963 000 €.

IX CLASSES TRANSPLANTEES : Ecole primaire communale.

R. COMBES présente les demandes de soutien financier de l'école primaire :

- 3 000 € pour un séjour d'une semaine à Saint-Pierre dels Forcats pour 3 classes de C.M.2.
- 2 000 € pour un séjour d'une semaine dans les Vosges pour 2 classes.

J. MOURRUT demande une participation plus élevée et des précisions sur le montant du séjour par élève.

R. COMBES indique que le problème du coût du séjour pour les familles a été évoqué lors du dernier conseil d'école.

S. LALLEMAND propose une modulation de l'aide suivant la famille.

R. COMBES précise que ces propositions peuvent être mises à l'étude.

G. DANJARD estime, par expérience, que ce problème est difficile à résoudre.

Le conseil accepte ensuite à l'unanimité l'attribution des aides sollicitées par l'école primaire pour ces classes transplantées.

X ATTRIBUTION BOURSE EXCEPTIONNELLE : Jonathan SERRES / Raid 4L.TROPHY.

Le conseil approuve à l'unanimité l'attribution d'une aide financière exceptionnelle à Jonathan SERRES pour la participation au raid humanitaire « 4L.TROPHY » au Maroc.

Le montant attribué est de 300 €.

J. MOURRUT indique qu'il est favorable à ce soutien mais fait remarquer qu'il est supérieur à l'aide accordée à chaque enfant pour les classes transplantées.

XI DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Convention de partenariat C.C.I. / Commune de SIGEAN.

N. SANJUAN présente un projet de convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers, le G.I.P.S. et la commune afin de favoriser la modernisation du commerce et de l'artisanat local.

M. CAMICCI demande des précisions sur les éléments financiers de cette convention et sur les critères d'attribution.

N. SANJUAN précise les critères prévus dans le cadre de ce partenariat.

M. CAMICCI déplore qu'il n'y ait pas de différence en fonction du chiffre d'affaires de l'entreprise.

Il estime que le périmètre n'est pas défini et qu'il y a un manque de réflexion sur l'urbanisme.

R. COMBES répond que ce travail énorme est en cours.

M. CAMICCI estime que cette convention est très incomplète.

Le conseil approuve ensuite la convention proposée.

S. LALLEMAND et M. CAMICCI s'abstiennent.

XII FONCIER : Acquisition terrain G-1772 « Les Grazelles ».

Le conseil approuve à l'unanimité l'acquisition de la parcelle cadastrée section G. n° 1772 au lieu-dit « Les Grazelles ». Ce terrain de 1 793 m², appartenant à madame Marie PASTOR sera acheté au prix de 1 800 € et permet le passage de la canalisation d'eau potable qui est raccordée au réservoir communal.

XIII FONCIER : Acquisition parcelle AY-918 « La Ville ».

Le conseil approuve à l'unanimité la cession gratuite de la parcelle AY n° 918, d'une superficie de 59 m² appartenant à messieurs ROIG. Il s'agit d'une partie de la voirie de la rue Jean Rostand.

XIV PERSONNEL COMMUNAL : Actualisation régime indemnitaire.

R. COMBES propose d'actualiser le régime indemnitaire de toutes les filières du personnel communal pour les indemnités suivantes :

- Indemnité horaire pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.).
- Indemnité horaire pour travail le dimanche et les jours fériés.
- Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.).
- Indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.).
- Prime de service (P.S.).
- Indemnité spécifique de service (I.S.S.).
- Indemnité spéciale de fonction des agents de police municipale.

Il propose que l'enveloppe indemnitaire soit actualisée de plein droit en fonction des variations législatives et statutaires.

Le conseil approuve à l'unanimité ces propositions.

XV PERSONNEL COMMUNAL : Journée de Solidarité.

R. COMBES rappelle l'instauration de la journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées par la loi du 30 juin 2004, modifiée par la loi du 16 avril 2008.

Il présente les options pour accomplir cette journée et propose de répartir cette journée pour moitié à la charge des employés, et l'autre moitié à la charge de la collectivité. L'avis du comité technique paritaire a été émis le 10 mars dernier. Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

XVI TRAVAUX : Vestiaires Stade Jules Crocherie.

- **Autorisation de dépôt de permis de construire**
- **Attribution contrat d'architecte.**

R. COMBES rappelle que pour la saison sportive 2008/2009, deux « Algeco » ont été loués pour compléter les vestiaires du stade municipal.

Un projet de pôle de loisirs et de sport est à l'étude dans le secteur de l'Etang-Boyé mais prendra du temps pour la réalisation.

Il propose de procéder à court terme à une extension des vestiaires actuels en vue de pouvoir accueillir quatre équipes en même temps.

Il demande l'autorisation de déposer le permis de construire et de confier ce dossier à G. FAGES, architecte.

Les travaux seraient effectués en régie par les services techniques municipaux.

Le conseil approuve à l'unanimité ces propositions.

XVII TRAVAUX : Aménagement Urbain – Secteur Rue Victor Hugo / Collège des Corbières Maritimes :

- **Approbation dossier de consultation des entreprises**
- **Attribution maîtrise d'œuvre**
- **Procédure d'appel d'offres.**

Le projet d'aménagement de voirie du secteur rue Victor Hugo / Collège des Corbières Maritimes est présenté à nouveau au conseil pour approbation du dossier de consultation des entreprises et attribution de la maîtrise d'œuvre au bureau d'études Sud-Réhal.

Monsieur Le Maire propose également de lancer la procédure d'appel d'offres ouvert. Ce projet a été présenté au Conseil Général et a été accueilli très favorablement par son président Marcel RAINAUD, qui a promis un soutien financier conséquent.

La sécurisation du secteur du collège est un élément principal de ce projet.

J. MOURRUT demande le pourcentage des honoraires de l'architecte G. FAGES pour le permis de construire des vestiaires du stade.

R. COMBES répond qu'il s'agit d'un contrat forfaitaire de 4 000 € H.T..

Le conseil approuve ensuite à l'unanimité les propositions sus-énoncées.

XVIII TRAVAUX : Aménagement Musée des Corbières / Demande de subventions.

- **ETAT – Dotation Globale d'Equipement - 2009**
- **CONSEIL REGIONAL**
- **CONSEIL GENERAL.**

Le projet de travaux pour 2009 est présenté au conseil pour un montant de 35 800 € H.T..

Le conseil approuve à l'unanimité ce projet et autorise le maire à solliciter financièrement l'Etat (D.G.E.), le Conseil Régional et le Conseil Général.

XIX TRAVAUX : Demande de fonds de concours C.C.C.M..

- **Aménagement Chemin de Lapalme**
- **Sécurisation Eau Potable**
- **Aménagement voirie / Rue Victor Hugo – C.E.S..**

R. COMBES rappelle que la Communauté de Communes Corbières en Méditerranée attribue des aides financières aux communes sous forme de fonds de concours pour la réalisation directe d'équipement.

Il propose de confirmer les soutiens sollicités suivants :

- 2007 : 50 000 € pour les travaux d'aménagement du Chemin de Lapalme.
- 2008 : 50 000 € pour les travaux de sécurisation du réseau d'eau potable.
- 2009 : 50 000 € pour les travaux d'aménagement Rue Victor Hugo / secteur C.E.S.

R. MIAILHE donne des précisions sur ces financements.

Le conseil approuve à l'unanimité ces propositions.

XX TRAVAUX : Bâche de sécurisation eau potable.

- **Autorisation de dépôt de permis de construire.**

R. COMBES indique que le projet de sécurisation du réseau d'eau potable prévoit la réalisation d'un réservoir de reprise à proximité du rond-point situé route de Port-La-Nouvelle.

Le conseil autorise à l'unanimité le dépôt du permis de construire pour ce projet.

AFFAIRES DIVERSES

- S. LALLEMAND indique qu'il n'a pas eu de réponse, à ce jour, à un courrier adressé en mairie au sujet de la SIJANOTA.
- R. COMBES répond à sa demande de création de commission qu'il s'est étonné de constater sa présence à la manifestation occitane et de ne pas le voir à la réunion qui a eu lieu en mairie.
- S. LALLEMAND demande si une solution existe.
- R. COMBES répond qu'aucune solution n'a été trouvée. Une discussion s'est tenue entre la délégation et les élus. Un représentant régional est reçu vendredi 3 avril en mairie. Il indique que la mairie de Sigean ne supportera pas la charge de cette 3^{ème} école. Il attend des éventuelles aides extérieures et rappelle qu'il ne souhaite pas de débat idéologique. Il s'agit uniquement du bien-être des enfants.
- Z. VIARD intervient sur le problème mis en avant de la sécurité.
- R. COMBES rappelle qu'il s'agit de locaux affectés à une association pas pour servir d'école.
- S. LALLEMAND réitère sa demande de commission avec une délégation de l'opposition.
- R. COMBES lui répond que son attitude en tant qu'élue ne favorise pas une suite favorable à sa demande.